



**COMMISSION CULTURE ET TOURISME
DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT
28 mars 2019**

Participants :

Jean Grébert, Vice-président du CDD ;
Maurice Wylleman, animateur de la Commission Culture, président d'association ;
André Deram, membre du CDD et du Conseil d'Exploitation Tourisme,
Vincent Cleenewerck, secrétaire CDD, président d'associations ;
FabienneBlanckaert, membre CDD ;
Alain Trédez, Président Collectif Nature et Patrimoine du Houtland ;
Eric Debril, CAP Wormhout ;
Jacques Messiant, écrivain ;
Jean-François Quéniart, membre CDD, conteur ;
Jacques Martel, Carillonneur de Bergues, secrétaire et metteur en scène des Baladins du Groenberg ;
Elisabeth Beddeleem, présidente Taste-Wijn ;
Armel Hervé, habitante Hondschoote ;
Anne Achte, adjointe Pitgam ;
Marie-Ange Ollivier, Habitante.

Excusés :

Régis Verbeke, Bruno Heusele, Dominique Seidel, Robert Noote, Philippe Masingarbe, Franck Decocq,
Didier Deram, Virginie Naert.

1) Rencontre des Présidents du CdD et de la CCHF

Suite aux dernières réunions de commissions où certains participants avaient manifesté leur crainte que les sujets traités et les propositions émises ne seraient pas pris en compte par les élus, il a été décidé d'organiser une rencontre avec le Président de la CCHF.

Une réunion a donc été organisée le 26 mars entre les présidents de la CCHF et le Président et Vice-président du CdD, afin de formaliser leurs relations et fonctionnement.

M. Jean Grébert nous résume le résultat des échanges des décisions qui ont été prises au cours de cette rencontre et qui sont, désormais, inscrites dans le règlement intérieur à l'article 4 du CdD :

- tous les sujets proposés par les commissions du CdD sont pris en compte, et seront analysés, dans la mesure où ils correspondent aux diverses compétences statutaires de la CCHF,
- une fois ces sujets traités (apport de suggestions, remarques et propositions nouvelles) ils sont formalisés par l'animateur de la commission concernée par une fiche projet qui est soumise pour validation au Président du CdD qui la transmet au Président de la CCHF qui décide de la mise en œuvre ou de son classement temporaire ou définitif et en informe le CdD,
- Le Président de la CCHF s'autorise à proposer au CdD le traitement de sujets spécifiques comme la mise en œuvre de l'école trilingue, le PLUI, le projet de territoire à 15 ans.
- le Président de la CCHF donne son plein accord pour la participation de ses techniciens aux réunions des commissions du CdD en qualité de citoyens donc pas sur leur temps de travail.

On note que les deux sujets pris en exemples (Ecole trilingue et PLUI) relèvent de la Culture et du Tourisme, donc de notre commission. Une discussion s'engage d'abord sur le PLUI. M. Trédez rappelle que le Collectif Nature et Patrimoine du Houtland a produit un « Cahier de préconisations » pour l'aménagement paysager, notamment lors de nouvelles constructions, qui a été envoyé à toutes les communes et aux communautés de communes, **mais n'a pas reçu de retour**. On évoque la contradiction politique entre la promotion de grands centres commerciaux et le soutien au petit commerce. On échange

sur le souhait des communes d'attirer de nouvelles constructions et de nouveaux habitants, car cela apparaît souvent comme synonymes de maintien des classes et des écoles, des petits commerces locaux, de services... Or, les « néo-ruraux » ne consomment pas forcément sur place, car beaucoup travaillent en ville. En revanche, ils sont parfois « exigeants » quant à leur qualité de vie.

Le projet de territoire : Le Président de la CCHF invite le CdD à s'exprimer sur ce qu'il souhaite voir mettre en œuvre sur le territoire, en tant que citoyens. Il s'agit d'une projection à 15 ans. Mais la démographie évolue beaucoup en 15 ans. On voit ce qu'il en est dans les villages qui ont accueilli de nouveaux lotissements...

M. Jean Grébert assure que tous les sujets qui ont été traités actuellement ont été validés par le Président. Il s'agit désormais de les présenter sur une fiche projet et de les communiquer pour accord. Néanmoins, ses explications par rapport à l'AG du 9 mars et la rencontre des présidents suscitent quelques remarques et questionnements.

→ Quelle est la politique culturelle de la CCHF (rappelons que c'est une compétence optionnelle) ? Encourage-t-elle le développement de la pratique (musique, arts...) ? L'ancien Pays des Moulins détenait cette compétence et avait développé des partenariats avec le département et les associations. On apprend qu'il existe bien un plan triennal (qui arrive bientôt à son terme) établi entre la CCHF et le département et qui comprend plusieurs axes (patrimoine architectural, immatériel, nature...). D'ailleurs, il serait bon de faire de nouvelles propositions pour le nouveau plan. Chaque proposition demande qu'on lui trouve des moyens et une planification, en mettant des priorités. Marie-Ange Ollivier travaille à l'élaboration du cahier des charges pour ce futur plan.

→ A-t-on fait un état des lieux en matière de culture ? Le dernier état des lieux a été fait par le Pays des Moulins et remonte à 2010.

→ Comment savoir ce que souhaitent les gens ? Les sondages montrent plutôt que les personnes interrogées adhèrent à un choix de propositions, mais n'expriment que rarement des demandes précises.

→ Il faudrait travailler avec les acteurs locaux de la culture et du tourisme et avec le CdD, qui sont les forces vives du territoire dans ce domaine, pour bâtir ce projet. On pourrait même s'appuyer sur le soutien d'un sociologue.

→ La culture est un vaste sujet. La création artistique échappe à une majorité d'habitants. Il manque de médiation culturelle (métier à part entière !). C'est un effort à maintenir sans arrêt car les offres changent sans cesse, et le public aussi ! On constate que beaucoup d'idées et d'énergie sont dépensées (et souvent perdues) par les acteurs de la création et la promotion de la culture, qu'ils soient bénévoles ou professionnels.

→ On discute enfin sur l'exemple de la lecture publique. Des conventions de gré à gré s'établissent entre certaines communes, les médiathèques ou bibliothèques publiques et permettent aux habitants d'accéder à des prêts de livres ou différentes publications qui sont mises à leur disposition gratuitement. Cela ne relève pas d'une compétence de la CCHF. Mais l'expérience est menée dans certains territoires voisins (CUD).

2) Projet Lamartine

Ce projet rencontre une mobilisation assez importante de la part de la CCHF, des associations et des communes. La communication autour de l'évènement sera prise en charge par la Communauté de Communes. On note que l'organisation d'évènements est toujours tributaire des financements et les budgets ne sont pas toujours prévisibles, notamment à cause de l'attente des accords de subventions.

Pour ce qui est de la pièce « L'électeur de Lamartine », le montage est accordé. Elle est en cours d'écriture. L'AIPi assurera la réalisation des costumes.

3) Offres d'hébergement

Ce sujet a déjà été évoqué. Il y a un manque d'offres sur le territoire, notamment en gîtes de groupe et d'accueil pour personnes handicapées.

Quelques remarques :

Il existe plusieurs structures déjà opérationnelles (CENH à Wormhout, l'Ilot des Flandres à Looberghe...) et il faut déjà optimiser celles-ci. Le taux d'occupation des gîtes du secteur est d'environ 60% pour 2018.

Le département 59 offre 30% pour la création d'hébergement touristique, et il existe aussi des fonds LEADER pour un appel à projets de création d'hébergements insolites. La tendance actuelle s'oriente vers l'hôtellerie de luxe, l'hébergement insolite (bulles, cabanes dans les arbres, tipis...), les séjours courts, le slow-tourisme...

4) Concours de nouvelles

Le règlement du concours a été rédigé et doit être validé. Le premier prix est doté. Le concours serait lancé en septembre et le palmarès dévoilé en mai 2020. Rappelons que les nouvelles devront traiter d'un sujet lié au terroir.

Pour les enfants (écoles), on peut envisager un atelier d'écriture plutôt qu'un concours de nouvelles, car cet exercice est davantage codifié.

5) Villages-Etapes

Fabienne a mené son enquête pour obtenir quelques infos supplémentaires.

Il s'agit d'un réseau ayant pour objectif de favoriser le commerce (plus que le tourisme). Comme cela a été présenté à la réunion précédente, il y a quelques critères que les communes candidates doivent remplir obligatoirement (proximité de l'autoroute, hôtel, commerces...), c'est-à-dire des services ou facilités que les visiteurs sont sûrs de trouver. Cela concerne les villes de moins de 5000 habitants. Sur le territoire de la CCHF, Bergues serait éligible, mais le coût de l'adhésion semble exorbitant (1.32 €/habitant, soit plus de 5000 €/an pour une ville comme Bergues). Il faut voir quelles pourraient être les retombées économiques. On pourrait mettre en place un système de tampons pour savoir ce que font les gens durant leur séjour, si cela se concrétise. Il n'y a pas d'autre commune inscrite dans les Hauts-de-France pour l'instant. L'inscription aux « Plus beaux villages de France » est beaucoup moins chère.

6) Patrimoine bâti

Comme nous en avons discuté précédemment, la CCFI subventionne la restauration des chapelles présentant un « intérêt architectural particulier », et à hauteur de 1525 € maxi par projet, pour un budget annuel de 20 000€. Il existe également une possibilité d'aide de la part de la région.

Nous soumettrons au Président de la CCHF une proposition de budgétisation d'aide à la restauration du petit patrimoine.

7) Chemins de Compostelle

La demande de balisage a été acceptée officiellement. On pourra utiliser les supports publics des chemins de randonnées. Le département soutient si le parcours emprunte des chemins inscrits au PDIPR. Une conférence de presse est programmée le 28 mai pour le lancement officiel du parcours Dixmude-Thérouanne.

8) Informations et annonces diverses

→ Préparation d'événements autour des 80 ans de l'Opération Dynamo ;

→ Préparation de la commémoration des 500 ans la venue de Charles Quint. Les promoteurs de ces événements souhaitent une mise en réseau des différentes informations pour une meilleure diffusion auprès du public.

→ Souhait de traduction des documents destinés aux touristes en anglais, allemand, néerlandais. Cela semble particulièrement judicieux pour les villes jumelées. Les puristes souhaiteraient également des documents en flamand occidental. On se renseigne sur le coût (assez élevé) des services d'interprètes.

→ Réseau « Musique aux Musées » : le programme est établi et en cours de lancement.

→ Sortie du 14^{ème} « Pétunia et Géranium » (livre pour enfants) le 6 avril. Ateliers à destination du jeune public...

La réunion s'est conclue autour d'un verre de l'amitié.

Prochaines réunions :

Commission Environnement : 14 mai à 18 h à la CCHF (Bergues)

Commission Culture et Tourisme : 16 mai à 18 h au CENH (Wormhout)

Rédaction : Vincent Cleenewerck, complété par Jean Grébert.